

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE - TRIBUNAL DE POLICE DE
LE HAVRE
196, Boulevard DE STRASBOURG
76083 LE HAVRE CEDEX

L'Officier du Ministère Public
à
M

Références à rappeler : RC

Rédacteur :

Monsieur,

En réponse à votre courrier dans lequel vous avez formulé une requête afin de bénéficier d'une exonération pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois 000203 INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR, DE L'ARRET ABSOLU IMPOSE PAR LE PANNEAU "STOP" A UNE INTERSECTION DE ROUTES ART.R.415-6 AL.1, ART.R.411-25 AL.1,AL.3 C.ROUTE. ART.R.415-6 AL.2,AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **SANDOUVILLE(76430), ROUTE DES ALIZES**, en date du **04/04/2018 à 10h35**, par procès verbal n° **Iressé par PA SAINT ROMAIN DE COLBOSC**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Après examen des motifs invoqués dans votre correspondance, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé, à titre exceptionnel, de réserver une suite favorable à votre demande et de classer cette contravention sans suite.

Veuillez croire, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée,

Fait à LE HAVRE CEDEX, le 17/05/2018

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC

